



Travail au noir dans le privé : jusqu'à 7 milliards d'euros de pertes pour la « Sécu »

Pour la première fois, le Haut Conseil du financement de la protection sociale intègre dans ses estimations les contributions éludées par les travailleurs indépendants

Le « travail au noir » coûte très cher à notre Etat-providence : dans le secteur privé, le préjudice oscillerait entre 5,7 milliards et 7,1 milliards d'euros, selon la dernière estimation diffusée récemment par le Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFIPS). Cette recherche confirme « les évaluations antérieures » qui avaient été rendues publiques durant l'été 2019. Elle offre par ailleurs de nouveaux éclairages, en particulier sur l'impact des fraudes commises par des actifs non salariés.

Le chiffrage avancé par le HCFIPS porte sur le « manque-à-gagner » subi par les Urssaf et par le régime d'assurance-chômage. Il s'agit, en l'occurrence, de cotisations sociales « éludées », c'est-à-dire qui n'ont pas été payées par les employeurs alors qu'elles auraient dû l'être. Les pratiques des patrons qui grugent recouvrent des formes variées : heures de travail non déclarées (voire qui n'ont pas été payées au salarié), omission du signalement d'une embauche...

Quand de telles infractions sont identifiées, les Urssaf procèdent à des « redressements » : l'entreprise se voit alors sommer de régulariser sa situation en réglant les

sommes dues, assorties d'une majoration. La proportion de sociétés rattrapées à la suite d'« irrégularités » ou de « fraudes » peut être significative dans les secteurs ayant « fait l'objet de contrôles spécifiques » : 21,3 % dans les cafés-restaurants et 23,6 % dans le transport routier, selon le HCFIPS. Par comparaison, ces taux sont nettement plus faibles quand les manquements ont été décelés à la suite d'une campagne « générale » de vérifications « aléatoires » (6,2 %).

« Marge d'incertitude »

Pour la première fois, le HCFIPS livre une évaluation des contributions éludées par les travailleurs indépendants : elles seraient de l'ordre de 250 millions d'euros. Un chiffrage à manier avec prudence, puisqu'il « ne couvre pas l'ensemble du manque-à-gagner », précise l'étude : le résultat a été obtenu à partir d'un échantillon de « contrôles partiels sur pièces » qui sont moins poussés que ceux « réalisés sur place ».

S'agissant des micro-entrepreneurs, la perte de recettes serait encore plus importante : environ un milliard d'euros, ce qui équivaut à « un tiers des cotisations déclarées ». Cet ordre de grandeur

doit, là encore, être lu avec prudence, car il repose sur une « extrapolation en première analyse », qui sera affinée à la faveur de travaux déjà en cours. Quant à la part des micro-entrepreneurs visés par un redressement après un contrôle, elle s'avère particulièrement haute : 40,4 %. Autant de constats qui plaident pour qu'une « attention » soit accordée « à une plus grande sincérité des déclarations » faites par les indépendants, considère le HCFIPS.

Enfin, la note du Haut Conseil se penche aussi sur le cas des particuliers-employeurs, qui font appel à une personne pour que soient accomplies diverses tâches (entretien du logement, soutien scolaire, aide à domicile, etc.). « La proportion de ménages recourant

à des services à la personne et ne déclarant pas cette activité serait d'environ 20 % en 2017, contre 25 % en 2011 », indique le HCFIPS. Des ratios, là aussi, entourés d'une « marge d'incertitude », mais qui suggèrent néanmoins « une très légère diminution, voire une relative stagnation » du travail au noir, sur la période récente. Au milieu des années 1990, le pourcentage de particuliers-employeurs en dehors des clous était autrement plus massif (50 %).

Toutes ces données rappellent que les tromperies en matière de Sécurité sociale ne se réduisent pas, loin s'en faut, aux allocations versées aux assurés. Les pratiques de chefs d'entreprises sont également au cœur du problème. Dominique Libault, le président du HCFIPS, souligne cependant que le montant estimé des contributions éludées « ne correspond pas à une somme qui pourrait être récupérée par une politique plus active de lutte contre la fraude, même si celle-ci doit, bien évidemment, être poursuivie ». D'après lui, « il restera toujours, dans un système de prélèvement et de distribution de prestations, une petite zone de non-respect, qu'il s'agit de réduire autant que faire se peut ». ■

BERTRAND BISSUEL

Ces données rappellent que les tromperies en matière de Sécurité sociale ne se réduisent pas aux allocations versées aux assurés